

LOI n° 2006 - 004

**autorisant la ratification de l'Accord de financement relatif au
Troisième Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
conclu entre la République de Madagascar et
l'Association Internationale de Développement**

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la stratégie de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement malgache décrit un ensemble de mesures, objectifs et politique compatibles avec le DSRP et conçues pour donner effet audit DSRP en vue d'un développement rapide et durable et ce pour réduire de moitié la pauvreté en dix ans.

Afin de réaliser le programme sus visé, le Gouvernement de la République de Madagascar a conclu un Accord de financement relatif au Troisième Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté avec l'Association Internationale de Développement (IDA).

OBJECTIFS GENERAUX DU CARP

Maintenir un cadre macroéconomique adéquat afin de réduire la pauvreté par une croissance économique équitable, durable, forte.

COMPOSANTES DU PROJET

I- RENFORCEMENT DE LA REALISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES :

- Gestion des dépenses publiques par la mise en place du plan d'action prioritaire pour l'année 2006 en vue des reformes de la Gestion des Finances Publiques ;
- Renforcement de la formulation du budget : Renforcement du lien entre l'allocation de ressources et les priorités ;
- Amélioration de l'exécution du Budget : simplification de la Gestion des dépenses. ;

- Amélioration des opérations du Trésor : le SGFP est opérationnel dans les six Trésoreries Principales ;
- Amélioration de la qualité des marchés publics : mise en œuvre des règles et réglementation ainsi que des qualités des marchés publics, document standard d'Appel d'Offre, continuation de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. ;
- Renforcement des contrôles de Gestion des Finances Publiques : contrôle interne par l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des mécanismes de contrôle ;
- Responsabilité et transparence dans l'exécution du budget : production d'un rapport d'exécution budgétaire par tous les ministères sectoriels ;
- Lutte contre la corruption : mise en place des mécanismes institutionnels et réglementaires de lutte contre la corruption: adoption d'une stratégie sectorielle de lutte contre la corruption, Renforcement du cadre réglementaire ;
- Décentralisation : amélioration de l'allocation budgétaire aux communes ;
- Renforcement des capacités de communes à fournir les services publics ;
- Douanes : développement des programmes de réformes prioritaires, consolidation de l'introduction de sydonia++ et extension du système dans les bureaux des Douanes d'Antananarivo ;
- Justice : élaboration des normes de services, extension du programme de résolution des retards de traitement de dossiers aux niveaux des tribunaux de première instance, rendements opérationnels des tribunaux financiers, administratifs dans les provinces d'Antsiranana et de Toamasina.

II -EDUCATION

- Elaboration et mise en œuvre du plan EPT ;
- Qualification et efficience de l'éducation primaire ;
- Equité et accès à l'éducation primaire ;
- Amélioration de la Gestion et de la responsabilité au niveau central du MENRS ;
- Amélioration des capacités et de la qualité des services d'éducation et de formation rendus aux communautés ;
- Elaboration d'une stratégie destinée aux niveaux supérieurs à l'éducation primaire.

III - SANTE

- Politique et stratégie du financement de secteur de la santé ;
- Planification et budgétisation au niveau central, régional, de district et périphérique ;
- Ressources humaines : revue et mise à jour de la politique nationale pour

la formation continue et de base des agents de santé ;

- Accès aux services de soins de santé ;
- Amélioration des prestations de services à tous les niveaux ;
- Suivi et évaluation.

IV- NUTRITION

- Intégrité de l'actuel projet SEECALINE au Bureau National qui assurera la coordination et l'exécution des stratégies de la politique Nationale pour la nutrition ;
- Exécution de la phase pilote du programme National Communautaire pour la nutrition.

V - APPROVISIONNEMENT EN EAU

- Accès à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement dans les zones rurales ;
- Accès à l'eau et à l'assainissement dans les centres de plus de 1000 habitants ;
- Suivi à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones rurales.

VI - PROTECTION SOCIALE

- Définition des risques et de la protection sociale, rendre opérationnelle la stratégie de protection sociale.

VII - SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

- Système de suivi et d'évaluation du DSRP ;
- Elaboration du plan de suivi et d'élaboration du DSRP.

CONDITIONS FINANCIERES

Montant : 26 900 000 DTS, soit environ 37 660 000 USD soit environ 86 685 788 000 ariary.

Durée totale : 40 ans dont 10 ans de différé.

Remboursement du principal : par échéances semestrielles payables le 01 mars et 01 septembre de chaque année à compter du 01 septembre 2016. La dernière échéance étant payable le 01 mars 2046.

Commission d'engagement : (due sur le principal du crédit non retiré) taux annuel de un demi de un pour cent (1/2 de 1%) par

an.

Commission de service : taux annuel de trois quart de un pour cent ($3/4$ de 1%) sur le principal du crédit décaissé.

DUREE DU PROJET

La date de clôture du projet est fixée le 31 juillet 2007.

Tel est l'objet de la présente Loi.

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

LOI n° 2006 - 004

**autorisant la ratification de l'Accord de financement relatif au
Troisième Crit d'Appui à la Ruction de la Pauvreté
conclu entre la République de Madagascar et
l'Association Internationale de Développement**

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leur séance respective en date du 13 juillet 2006 et du 14 juillet 2006, la Loi dont la teneur suit :

Article premier- Est autorisée la ratification de l'Accord de financement relatif au Troisième Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement du montant de VINGT SIX MILLIONS NEUF CENT MILLE (26 900 000) DTS, soit environ TRENTE SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE MILLE (37 660 000) USD soit environ QUATRE VINGT SIX MILLIARDS SIX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE (86 685 788 000) ARIARY.

Article 2- La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Antananarivo, le 14 juillet 2006

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

LE PRESIDENT DU SENAT,

Samuel MAHAFARITSY Razakanirina

RAJEMISON RAKOTOMAHARO

